



Conseil économique et social

Distr. limitée
5 septembre 2024
Français
Original : anglais

Pour décision

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2024

3-6 septembre 2024

Point 6 de l'ordre du jour

Projet de décision présenté au Conseil d'administration

Contribution de l'UNICEF aux programmes de développement de l'Afrique

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de la situation des enfants d'Afrique et des difficultés particulières que rencontre le continent pour atteindre les objectifs de développement durable ainsi que les objectifs de ses propres programmes de développement qui ciblent les enfants ;
2. *Considère* que le capital humain de l'Afrique et les changements démographiques qu'elle connaît offrent des possibilités considérables pour la réalisation du développement durable sur le continent, et souligne la nécessité d'investir de manière urgente et soutenue dans la santé, le développement, l'éducation et le bien-être général des enfants afin que ces possibilités se concrétisent pleinement ;
3. *Se félicite* de la contribution de l'UNICEF aux programmes de développement de l'Afrique ([E/ICEF/2024/32](#)) et de l'attention particulière que l'organisation accorde aux besoins des enfants du continent, et reconnaît qu'il importe de renforcer encore l'impact des contributions de l'UNICEF à l'appui des activités menées par les pays et visant à atteindre les objectifs et les ambitions exprimés dans lesdits programmes de développement ;
4. *Encourage* l'UNICEF à tenir compte comme il convient de sa contribution aux programmes de développement de l'Afrique lors de l'élaboration de son prochain plan stratégique, notamment en y intégrant dûment des approches stratégiques susceptibles de faire progresser les programmes de pays dans d'autres régions ;
5. *Demande* à l'UNICEF de le tenir informé, dans les rapports existants, de la mise en œuvre de sa contribution aux programmes de développement de l'Afrique.

